

Date de convocation :  
12 janvier 2024

Date d'affichage :  
12 janvier 2024

Nombre de  
conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 14  
Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REMY Élisabeth - M. REMY Michel - M. THIRAUT Alexis - M. THIRAUT Damien - M. UGOLETTI Olivier.

Absents excusés : M. LECUYER Damien (Pouvoir à Mme REMY Elisabeth) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - Mme VARUTTI Emilie (Pouvoir à M. COINTE Frédéric).

Absents : Mme REGNIER Aurélia - Mme THÉPAUT Chrystel.

M. THIRAUT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Suite aux travaux de rénovation de la Salle des Fêtes, il y a lieu de réévaluer les tarifs de location de celle-ci,

Après étude par les membres de la commission des finances, le Maire propose au conseil les tarifs suivants :

**7 - 2024**  
**TARIF DE**  
**LOCATION DE LA**  
**SALLE DES FÊTES**

Les associations de la commune bénéficieront de la gratuité de la salle des fêtes maximum **3 fois/an**. Les employés municipaux, ainsi que les élus municipaux bénéficieront de la gratuité de la salle **1 fois/an**. Toutefois, une participation financière d'un montant de **50 €** leur sera demandée pour le ménage au moment de la remise des clés et une caution d'un montant de **450 €** leur sera demandée au moment de la réservation.

**Pour les habitants de la commune :**

Pour un week-end (du vendredi à 14h au lundi à 14h) : **350 €** et ;  
Pour une journée ou une soirée (Hors week-end) : **175 €**

**Pour les personnes extérieures à la commune :**

Pour un week-end (du vendredi à 14h au lundi à 14h) : **450 €** et ;  
Pour une journée ou une soirée (Hors week-end) : **225 €**

Publié sur le site internet  
le : 31/01/2024  
Envoyé en Préfecture le :  
31/01/2024  
Reçu en Préfecture le :  
31/01/2024  
Identifiant de  
télétransmission :  
002-210206512-  
20240124-7-2024-DE  
Alain NORMAND  
Le Maire,

Ces nouveaux tarifs incluent le nettoyage, le chauffage ou la climatisation, la vaisselle et la cuisine.

Ils seront applicables pour toutes nouvelles réservations dès ce jour.

Une caution d'un montant de **450 €** sera demandée au moment de chaque réservation.

Après étude et discussion, ces décisions sont **adoptées à l'unanimité** des suffrages exprimés.

Cette délibération annule et remplace la délibération **61-2-2021 Tarif de location de la Salle des Fêtes** du 16 décembre 2021.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAUT,  
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,  
Le Maire.